



Ref : CA2021/43

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUILLET 2021

**DÉLIBÉRATION PORTANT OCTROI DE DÉROGATIONS AU CADRE DE GESTION
DES AGENTS NON TITULAIRES ENSEIGNANTS**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **16 juillet 2021** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3, L.954-3,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et la loi n°84-16 du 11 janvier 1984,
Vu les délibérations du conseil d'administration relatives à la gestion des enseignants contractuels à l'Université Bordeaux Montaigne datées du 12/10/2012, du 12/07/2013, du 10/07/2015, du 05/05/2017
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ Après en avoir délibéré,

➡ DÉCIDE :

Article 1:

Est autorisée la cédésation au 1^{er} septembre 2021 de deux contractuels enseignants (1 au DEFLE, 1 à l'IUT), selon document ci-joint), par dérogation au cadre général de gestion fixé par délibérations antérieures du conseil d'administration relatives à la gestion des enseignants contractuels de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 2:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 16 juillet 2021.

Membres présents	16
Membres représentés	10
Abstention (s)	1
Votants	25
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	25
Pour	23
Contre	2

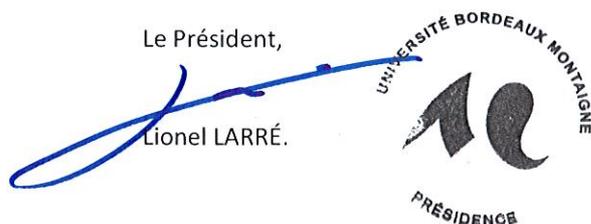
20 JUL. 2021

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

Le Président,

Lionel LARRÉ.



19 JUL. 2021